

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 mai 2024
Convocation du 21 mai 2024

N° 2024_05_009

Objet : Ressources Humaines - Création d'un poste de volontariat territorial en administration (VTA) pour le suivi de la mission agriculture et foncier

Le 28 mai 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Saint Alban Auriolles salle Intergénérationnelle, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents : Louise LACOSTE, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs Claude BENAHMED à Guy MASSOT, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Monique MULARONI à Sylvie CHEYREZY, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Nadège Issartel, vice-présidente aux ressources humaines rappelle que le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

Le Volontariat territorial en administration s'adresse aux collectivités territoriales des territoires ruraux, qu'il s'agisse des établissements publics de coopération intercommunale ou des communes. Les VTA ont vocation à soutenir les territoires ruraux, pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leur besoin. Ils aident notamment les acteurs locaux à mobiliser des financements du plan de relance.

L'État aidera la collectivité dans son recrutement à hauteur d'une aide forfaitaire de 20 000 euros qui sera versée sur décision du préfet, dont 5 000 euros de coup de pouce sac à dos à reverser au jeune pour ses dépenses d'installation, de fourniture et de mobilité.

Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie agricole permettant le maintien de l'agriculture locale sur le territoire d'une part, et d'un suivi de la situation foncière d'autre part, il est proposé de créer un poste de chargé de mission agriculture / foncier à compter du 8 avril 2024, emploi non permanent de technicien territorial contractuel relevant de la catégorie B, de la filière Technique, du cadre d'emplois des techniciens au grade de technicien principal de 2ème classe, à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat de projet volontariat territorial en administration à durée déterminée pour une durée de 12 mois renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 18 mois.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 007-200039808-20240528-2024_05_009-DE

SLO

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Décide de créer un poste de chargé de mission Agriculture et Foncier emploi non permanent de technicien territorial contractuel relevant de la catégorie B, de la filière Technique, du cadre d'emplois des techniciens au grade de technicien principal de 2ème classe, à temps complet, pour une durée de 12 mois renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 18 mois.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Président

Luc PICHON

La Secrétaire

Sylvie CHEYREZY

